Compte-rendu du Conseil d'Administration du CCAS

Mardi 11 Mars 2025 à 19 heures 00

Convocation du 03 mars 2025

Présents : Henri BERMOND, Patricia BORNAND, Josiane OGOR, Liliane BOILLON, Delphine NIZZI, Arnaud MELOT et Corinne BORNE

Pouvoirs : Alain PUGIN à Corinne BORNE,

Absents et excusés : Joëlle LELIEVRE, Sophie MOTTE et Alain BUFFARD

Ordre du jour :

- Approbation du Compte de Gestion 2024
- Vote du Compte Administratif 2024
- Affectation du résultat
- Budget primitif 2025
- Subventions
- Questions diverses

1. Approbation du Compte de Gestion 2024 :

Monsieur le Président, présente au Conseil d'Administration les résultats du Compte de gestion tenu par le Receveur qui sont en tout point conformes aux résultats du Compte Administratif de l'exercice.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et celles du Compte de Gestion de l'exercice 2024,

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, d'approuver le Compte de Gestion pour l'exercice 2024 établi par le Comptable Public.

2. Vote du Compte Administratif 2024

Monsieur le Président présente le Compte Administratif de l'exercice 2024, tel qu'il ressort des opérations de clôture d'exercice.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bermond,

Vote à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2024 dont les résultats, conformes au Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice considéré, apparaissent comme suit :

- Résultat à la clôture de l'exercice 2023 :
    - Fonctionnement : 2.185,91 € (excédent)
- Opérations de l'exercice 2024 :
    - Fonctionnement :
        - Recettes : 10.000,00 €
        - Dépenses : 10.179,46 €
- Résultat à la clôture de l'exercice 2024 :
    - Fonctionnement : 2.006,45 € (excédent)

3. Affectation du résultat de l'exercice 2024 :

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration les résultats de l'exercice 2024 tels qu'ils ressortent de l'examen du Compte Administratif,

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Considérant que l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 s'établit comme suit à 2.006,45 €

Décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2024 de la façon suivante :

. Ligne R002 – Résultat de fonctionnement reporté : 2.006,45 €

4. Budget primitif 2025 :

Monsieur le Président présente et fait lecture des différents articles du Budget Primitif.

Section de fonctionnement – Vue d'ensemble

. Recettes 12.006,45 €

Chapitre 74 – Subvention de la Commune 10.000,00 €

Chapitre 002 – Résultat N-1 reporté	2.006,45 €
. Dépenses	**12.006,45 €**
Chapitre 011 – Charges à caractère général	9.606,45 €
Chapitre 065 – Autres charges	2.400,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2025 équilibré tant en recettes qu'en dépenses en section de fonctionnement à 12.006,45 €.

5. Subventions

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration les différents courriers reçus concernant des demandes de subventions, à savoir :

- Les Restos du Cœur ;
- L'Entraide – Val Saint-Vitois
- La Banque Alimentaire
- Le Téléthon

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de verser les subventions suivantes :

- Banque Alimentaire de Franche-Comté :	400,00 €
- Entraide – Val Saint-Vitois : aidée sur la Commune	500,00 € soit 100 € par famille
- Les Restos du Cœur	300,00 €
TOTAL =	1.200,00 €

Le CCAS souhaite privilégier les aides alimentaires.

- **Questions diverses** :

- Une classe verte est prévue à PIERREFONTAINE LES VARANS pour les élèves en classe de Grande Section de Maternelle. Arnaud demande à Corinne GAVIGNET de se rapprocher du CCAS pour les éventuelles demandes d'aide.

Séance levée à 19 heures 30.